

**Penser la démocratie :
démocratie directe
et démocratie
représentative**



Je révise et je me perfectionne

Structure de la leçon

- I. **Être citoyen dans la démocratie athénienne au v^e siècle**
 - A. La mise en place progressive de la démocratie : les réformes de Solon et de Clisthène
 - B. Le fonctionnement de la démocratie directe
 - C. Une démocratie limitée
- II. **Démocratie directe ou démocratie représentative : l'exemple de Benjamin Constant**
 - A. Un changement de conception de la liberté politique
 - B. L'avènement de la démocratie représentative



Les grands repères fondamentaux

- -594 : Réformes de Solon notamment la division des citoyens en 4 classes (pentacosiomédimnes, hippeis, zeugites et thètes)
- -508 : Réformes de Clisthène qui posent les fondements de la démocratie athénienne
- -480 : Victoire des rameurs athéniens contre les Perses à Salamine
- -451 : Réforme de Périclès qui durcit les conditions d'accès à la citoyenneté athénienne
- -461 : Réformes d'Ephialtes enlevant à l'Aréopage une grande partie de ses prérogatives judiciaires
- 461-431 av. J.-C. : Périclès, stratège d'Athènes
- -404 : Installation d'un régime oligarchique à Athènes
- -323 : Fin de l'indépendance de la cité athénienne
- 1767-1830 : Dates de Benjamin Constant
- 1814 : *De l'Esprit de conquête et de l'usurpation* de Benjamin Constant
- 1815 : Parution de *Principes politiques applicables à tous les gouvernements représentatifs* de Benjamin Constant
- 1819 : Discours de Benjamin Constant intitulé « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes »



Principales notions à maîtriser

- **Archonte** : Principal magistrat dans les cités grecques. À Athènes, dix archontes s'occupent des affaires politiques, religieuses et militaires
- **Dème** : circonscription de base de la citoyenneté athénienne
- **Démocratie directe** : Forme de démocratie dans laquelle les décisions sont prises directement par les citoyens sans passer par des représentants. On l'oppose souvent à la démocratie représentative
- **Démocratie représentative** : Forme de démocratie dans laquelle les citoyens délèguent par le vote leur pouvoir de décision (souveraineté)
- **Despotisme** : Forme de gouvernement dans lequel un homme règne seul et gouverne de manière arbitraire
- **Ecclésia** : Assemblée des citoyens d'Athènes
- **Isegoria** : Ce terme désigne l'égalité des citoyens athéniens dans leur temps de parole à l'Ecclésia. Celui-ci est mesuré par une clepsydre
- **Isonomie** : Ce terme désigne l'égalité des citoyens devant la loi
- **Misthos** : Indemnité journalière versée à partir de Périclès aux citoyens les plus pauvres en dédommagement de leur présence à l'Ecclésia
- **Ostracisme** : Vote à l'Ecclésia portant sur le bannissement d'un citoyen jugé dangereux pour la démocratie
- **Stratège** : À Athènes, ce terme désigne un magistrat chargé des affaires militaires. Dans ce domaine, les stratèges supplantent peu à peu les archontes
- **Thète** : **Quatrième classe censitaire à Athènes** : les thètes, rameurs dans les trières, sont les citoyens pauvres

Introduction

Le mot « démocratie » peut prendre plusieurs sens et relève de réalités différentes selon les époques. Au VI^e siècle av. J.-C., les Athéniens ont inventé la démocratie à la fois la forme du régime et le mot (plus tardif). Au sens grec du terme, la démocratie désigne le fait que le pouvoir de décision politique (la souveraineté) revient au demos (l'ensemble des citoyens) assemblé. Dans le contexte de la cité-État athénienne, la démocratie était directe : le vote se faisait le plus souvent à main levée et chaque citoyen disposait d'une parcelle égale de pouvoir. Pour autant, il s'agit d'une démocratie limitée et les exclus sont nombreux. Partant du principe grec, la démocratie n'a cessé de faire l'objet des réflexions successives. Le passage aux États-nations surtout à partir de la fin du XVIII^e siècle a modifié l'échelle de la démocratie. Les peuples européens revendiquent un rôle grandissant dans la destinée de l'État. Dans le cadre des monarchies constitutionnelles du XIX^e siècle (Angleterre, France...), la réflexion de certains philosophes, tels que

Benjamin Constant, se concentre sur l'avènement de la démocratie représentative qui semble seule à même de permettre à un nombre grandissant d'électeurs de participer de la souveraineté de la nation.

Conseil

Comme souvent dans ce programme de spécialité, les exemples développés sont issus de contextes très différents. Le cours qui suit prend en compte cette contrainte en vous rappelant le contexte. Mais, si les lacunes sont vraiment très importantes, vous devrez faire l'effort d'une recherche sur la période concernée.

Problématique

Comment la pratique démocratique s'enrichit-elle par les réflexions successives sur ses modalités et par les débats entre démocratie directe et démocratie représentative ?

I. Être citoyen dans la démocratie athénienne au V^e siècle

A. La mise en place progressive de la démocratie athénienne : les réformes de Solon et de Clisthène

Dès le VI^e siècle, les hommes politiques les plus en vue d'Athènes, cité-État dont le territoire correspond à la péninsule de l'Attique, s'interrogent sur le système politique en vigueur et procèdent à une série de transformations : c'est le cas de réformateurs tels que Dracon ou Solon. Si le premier est mal connu, les réformes du second apportent les premiers fondements démocratiques. Archonte en -594, Solon doit faire face à de très vives tensions sociales : les Eupatrides (l'aristocratie terrienne) ont capté depuis longtemps l'essentiel du pouvoir, les autres citoyens (paysans pauvres, commerçants enrichis...) réclamant de participer davantage à la prise de décision. Solon supprime alors l'esclavage pour dette et abolit les distinctions antérieures en créant quatre nouvelles classes de citoyens : les pentacosiomédimnes, les hippeis, les zeugites et les thètes.

À la chute du dernier tyran d'Athènes, **Clisthène, un aristocrate appartenant à la famille des Alcéméonides, une des plus glorieuses familles d'Athènes, va doter la cité d'une organisation civique totalement nouvelle** au point que certains historiens ont parlé de « révolution clisthénienne ». Par plusieurs réformes dans les années 508-507, le réformateur supprime la structure clanique



traditionnelle que connaissait Athènes depuis le VIII^e siècle au moins et redéfinit l'espace civique. Il redécoupe ainsi le territoire de l'Attique (celui de la cité-État d'Athènes) en dix tribus pour remplacer les quatre tribus ioniennes préexistantes. Pour assurer la cohésion territoriale de l'Attique et ainsi mêler les intérêts particuliers des citoyens, le territoire des tribus comprend trois parties (appelées les trittyes) situées sur la côte, dans la ville et la dernière, dans l'intérieur. Chaque trittye se subdivise elle-même en dèmes. Il s'agit de circonscriptions de dimensions modestes (partie de villages moyens, petit village ou quartier de la ville d'Athènes) dans lesquels chaque citoyen doit être inscrit et qui forment désormais la circonscription politique de base. Dans le même temps, afin de consolider cette nouvelle organisation civique, Clisthène fait entrer dans le corps des citoyens des milliers de non-citoyens, essentiellement des enfants issus d'unions illégitimes mais aussi des étrangers (métèques) ou des esclaves.

Au niveau politique, il crée le conseil de la Boulè. Cette assemblée qui regroupe 500 citoyens (appelés les bouleutes), 50 par tribus, a pour charge de préparer les séances de l'assemblée des citoyens, l'Ecclésia, et d'en rédiger les décrets. Si le mot « démocratie » n'apparaît pas à cette époque, les réformes clisthénienes transfèrent l'essentiel des pouvoirs de décision au *demos* dont le rôle est consolidé par la création de la Boulè et dont l'unité est assurée par le système des tribus, ce qui fait dire à Aristote que Clisthène « donna le pouvoir à tout le peuple » (*La Politique*, livre III).



Focus sur Les mots et la chose

Dans son *Dictionnaire de civilisation grecque*, Claude Mossé précise que « le mot démocratie est apparu assez tard dans le vocabulaire politique grec. Hérodote, dans le célèbre dialogue perse, au livre III des *Histoires*, parle d'isonomie à propos du régime où le peuple est souverain. Mais dans les *Suppliantes* d'Eschyle, représentées vers 468 avant J.-C., se trouvent pour la première fois accolés les deux mots qui ont formé le terme démocratie, à savoir *demos*, le peuple et *kratos*, le pouvoir, pour évoquer la décision prise dans la pièce par le peuple d'Argos d'accueillir les Danaïdes venues demander asile. À la fin du v^e siècle, avec Thucydide et Andocide, le terme devient d'usage courant pour désigner le régime athénien. Mais si le mot lui-même n'est apparu que tardivement, la chose, elle, est en place depuis le début du v^e siècle [...] ».

Les réformes d'Ephialtes en 461 enlèvent une grande partie des prérogatives judiciaires au conseil aristocratique de l'Aréopage qui ne conserve que les jugements pour les causes criminelles les plus graves. Ces attributions sont transférées à l'Ecclésia.

B. Le fonctionnement de la démocratie directe

Si l'historiographie traditionnelle a propagé l'image de citoyens oisifs, vivant des travaux des esclaves, les travaux historiques plus récents ont largement remis en cause cette vision. La plupart des citoyens sont des artisans, boutiquiers ou paysans.

L'Ecclésia se situe au cœur du système démocratique. Cette assemblée regroupe l'ensemble des citoyens. Au ^v^e siècle, elle se réunit dix fois par an (40 fois au ^{iv}^e siècle) et symbolise le pouvoir démocratique par excellence. Les prises de parole sont ritualisées pour permettre à qui le souhaite de s'exprimer afin de proposer ou d'amender une décision qui est ensuite votée à main levée. Ainsi, les citoyens disposent d'une parfaite égalité de temps de parole (*isegoria*). Les décisions votées par l'Assemblée concernent tous les aspects de la vie de la cité : la paix, la guerre, l'emploi des revenus publics... L'Ecclésia peut également se prononcer sur un vote d'ostracisme, portant sur le bannissement d'un citoyen jugé dangereux pour la démocratie. Cette assemblée se réunit d'abord sur l'agora puis au début du ^v^e siècle sur la colline de la Pnyx, plusieurs fois remaniée au cours de la période et qui peut accueillir 6 000 citoyens. Ce nombre semble être le quorum à atteindre pour pouvoir prendre des décisions d'importance (notamment les ostracismes). Il est douteux que tous les citoyens athéniens puissent participer aux réunions de l'Ecclésia notamment ceux des *dèmes* éloignés. Pour autant, l'instauration de la *misthophorie* par Périclès, c'est-à-dire le paiement d'une indemnité journalière appelée le *misthos*, permet aux citoyens les plus pauvres d'assister plus souvent aux séances. En effet, depuis la victoire navale de Salamine contre les Perses en -480, les citoyens les plus pauvres, majoritairement rameurs (*thètes*) dans les trières, ont un rôle politique accru dans la cité.

À Athènes, la démocratie s'incarne dans différentes institutions ou magistratures. D'une manière générale, la désignation des citoyens s'effectue par le tirage au sort qui répond à la fois à des impératifs religieux (le sort est le domaine des dieux) mais aussi à des contingences politiques puisque cette pratique marque, au niveau politique, l'égalité entre les citoyens. Pat ailleurs, les citoyens sont égaux devant la loi (l'*isonomie*). Outre l'Ecclésia, deux autres assemblées ont un rôle important à Athènes. Le conseil de la Boulè est composé de 500 citoyens tirés au sort et a pour fonction de préparer les lois votées ensuite par l'Ecclésia et d'en rédiger les décrets. L'Héliée est le tribunal d'Athènes composé de 6 000 citoyens.

De même, les magistratures permettent en théorie à tout citoyen de participer activement à l'application des décisions politiques. Celles-ci sont encadrées par des procédures qui ont pour but d'éviter le retour de la tyrannie qui est toujours la crainte des Athéniens au ^v^e siècle. Ainsi, la plupart des magistratures athéniennes sont tirées au sort, elles sont toujours collégiales c'est-à-dire que



la responsabilité est partagée entre plusieurs magistrats, elles sont annuelles et elles donnent lieu à la fin du mandat à un vote devant l'Ecclésia portant sur le bilan des magistrats. Parmi les magistratures athéniennes, celle de stratège occupe une place particulière. Il s'agit de dix magistrats désignés chaque année non par tirage au sort mais par élection à l'Ecclésia et qui ont en charge l'armée et la défense de la cité. Périclès est élu stratège 29 fois entre 461 et 431 av. J.-C. au point que le V^e siècle athénien a pu être qualifié de « siècle de Périclès » car sa mandature correspond à l'apogée d'Athènes.

C. Une démocratie limitée

1. Les exclus de la démocratie athénienne

Dans la cité athénienne, l'égalité entre les citoyens ne peut se concevoir que dans le champ politique puisque **l'organisation sociale est, elle, profondément inégalitaire**. Il faut distinguer les citoyens des non-citoyens. Les citoyens sont au nombre d'environ 30 000 à 40 000 au cours du V^e siècle : ils ne représentent donc qu'environ 10 à 15 % du total des habitants de la cité d'Athènes durant la période. Depuis la réforme de Périclès en -451, les conditions d'accès à la citoyenneté se sont nettement durcies puisqu'est citoyen un garçon né d'un père citoyen et d'une mère elle-même fille de citoyen. Le corps civique trouve sa cohésion dans des pratiques communes (l'éphébie, la participation aux fêtes religieuses, la pratique de la guerre comme hoplite ou comme rameur dans les trières).

Les non-citoyens sont exclus de ces activités. Si les femmes sont parfois associées à la vie religieuse de la cité notamment par la présence dans les grandes fêtes (Panathénées), elles sont considérées au niveau juridique comme des mineures passant de la tutelle du père à la tutelle du mari à leur mariage. À partir de la réforme de Périclès en -451, elles contribuent à transmettre la citoyenneté politique mais ne participent en aucun cas aux activités démocratiques de la cité. Au V^e siècle, Athènes, ville en pleine prospérité, accueille de très nombreux étrangers (les métèques). Les étrangers sont obligatoirement enregistrés dans un dème et payent une taxe spéciale. Pour les étrangers, l'accès à la citoyenneté demeure une procédure exceptionnelle qui doit faire l'objet d'un vote à l'Ecclésia.

Le statut des esclaves, nombreux à Athènes (environ 130 000 esclaves sur toute la période) comme dans toutes les sociétés antiques, ne leur permet pas non plus de participer à la vie politique athénienne.

2. Une démocratie critiquée et menacée

Durant les V^e et IV^e siècles, la démocratie athénienne est traversée par de multiples tensions qui questionnent son bien-fondé. Certains auteurs soulignent ainsi qu'une partie de la prospérité d'Athènes et donc de la réussite de la démocratie est fondée sur la politique hégémonique d'Athènes en Mer Égée improprement appelée l'impérialisme athénien : Athènes finance par exemple ses plus beaux monuments par le Trésor de la ligue de Délos (association de défense dominée par Athènes qui assure la sécurité des cités grecques égéennes contre la menace perse). De plus, la pratique de la démocratie directe n'a pas effacé les inégalités sociales entre les citoyens ce qui affecte leur capacité d'action. Les auteurs anciens ne sont pas d'accord sur le constat. Certains considèrent que les riches phagocytent les magistratures prestigieuses du fait de leurs revenus tandis que d'autres, comme le Vieil Oligarque (appelé aussi le pseudo-Xénophon), fustigent au contraire le poids croissant pris par les citoyens les plus pauvres depuis les guerres médiques.

Le fonctionnement interne de la démocratie est aussi mis en question car si l'*isegoria* est la règle, celui qui pratique le bel art oratoire a l'ascendant à l'Assemblée : c'est ce que dénoncent en tout cas les comédies d'Aristophane. L'auteur montre un peuple manipulé par les belles paroles, ce qui ouvre la voie aux accusations d'incompétence et de corruption.

Toutes ces critiques prêtent le flanc aux tentatives de déstabilisation de la démocratie. La pratique de l'ostracisme, même limitée, montre la crainte des Athéniens d'un renversement du régime démocratique. Une partie des citoyens prônent par exemple la mise en place d'une oligarchie, où les bien-nés, donc les plus instruits, détiendraient l'essentiel du pouvoir. En -404, Sparte, cité vainqueur de la Guerre du Péloponnèse au détriment d'Athènes, impose la mise en place d'un régime oligarchique. Si celui-ci est renversé l'année suivante, la démocratie ne résiste pas à la chute de la cité devant les armées macédoniennes de Philippe en -323.

II. Démocratie directe ou démocratie représentative : l'exemple de Benjamin Constant

A. Un changement de conception de la liberté

Benjamin Constant est né à Lausanne (Suisse) en 1767. Il entre en politique précocement sous la Révolution française. Ce penseur libéral a souvent été raillé en son temps pour ses revirements politiques. Ainsi, malgré les dérives de ce